

Patrouilleur de neige

Ville de Varennes

Varennes, Québec

1 Poste disponible

🛗 Publié le : 2 décembre 2025

Expire le : 15 décembre 2025

DESCRIPTION DU POSTE

Sous les directives du supérieur immédiat, effectue des patrouilles sur le territoire afin de s'assurer du respect de la règlementation municipale, principalement en matière d'interdiction de stationnement sur rue en période hivernale. Informe les citoyens sur la règlementation en place et émet des constats d'infraction. Avise les gestionnaires municipaux de toute constatation en matière de bris des infrastructures ou du mobilier urbain.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme d'études secondaires (toute autre combinaison de formation et d'expérience dans une discipline connexe peut constituer un équivalent);
- Détenir une expérience en déneigement et/ou en milieu municipal (un atout);
- Avoir une connaissance approfondie du territoire varennois (un atout);
- Être en mesure d'accomplir son travail dans un environnement extérieur (conditions météorologiques hivernales);
- Faire preuve de minutie et de rigueur;
- Faire preuve d'une grande autonomie;
- Être assidu et être en mesure de fournir une disponibilité de nuit lors des interdictions de stationnement émis par la Ville, du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026, de 23 h à 7 h;
- Posséder un permis de conduire valide. Pour chaque quart de travail, un véhicule est fourni par la Ville de Varennes.

La Ville de Varennes souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature.

Prérequis

Atouts :

Compétences requises :

DES 1

Détenir une expérience en déneigement et/ou en milieu municipal

Type d'emploi

Temporaire

Quarts de travail :

Nuit, Sur appel

Emplacement

Sur les lieux du travail

27,60 \$ CAD Taux horaire

Salaire :

Documents requis

CV

Documents facultatifs

Lettre de motivation

AVANTAGES



Prime pour les heures effectuées le soir et la nuit



12.5% à titre de compensation pour les bénéfices marginaux



Programme d'aide aux employés (PAE)



Activités sociales